

Mairie de Saint-Prix

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE 2 AVRIL 2021

l'an deux mil vingt-un

le 2 avril 2021, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis salle de la Mairie , sous la présidence de M.Gauchier Max ,Maire.

Présents:M.GAUCHIER Max ,Maire , Mme CHARRÉ Isabelle , Adjoint ,M.GUIZOUT Fabrice , Adjoint ,MmeBLACHE Jessica,M .CHARRAS René.,MmeFRACHISSE Ginette,M.MAISONNIAC Jackie,M.BELLERRE Raphael .Mme REDON Dominique,M.REDON Charles

ABSENT : M.METTON Jérémy représenté par Mr MAISONNIAC Jackie

SECRETAIRE DE SEANCE:BLACHE Jessica

Objet/Travaux d'aménagement d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration -Attribution du Marché de travaux

M.le Maire rapelle au Conseil Municipal que ces travaux ont fait l'objet d'une consultation lot N° 1 : Réseaux pour lequel 8 offres ont été reçues
lot N° 2: Station de traitement pour lequel 5 offres ont été reçues.
Il présente ensuite les résultats de l'analyse des offres réalisé par le Maître d'oeuvre selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité :

décide d'attribuer :

- le **Lot N° 1 : Réseaux** à l'entreprise **COMTE TP** Za La Chalaye 07440 ALBOUSIERE pour un montant **374 964,00€ HT** (soit 449 956,80 € TTC)
Le **Lot N°2 : Station de Traitement** à l'entreprise **SAS MOUTOT GENIE CIVIL** « Jarousset » -327 , rue Principale 07340 CHARNAS pour un montant de **64 402,66 € HT** (77 283,19 € TTC)
- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant.

OBJET /Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissées à sa charge , en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de cGestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n)84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale , notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°88-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

Article unique:La Commune de SAINT-PRIX charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales ou établissements publics intéressés.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

* agent affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

Nombre d'agents concernés : 0

• agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L (IRCANTEC)

Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption,
Maladie ordinaire

Nombre d'agents concernés : 2

Pour chacune de ces catégorie d'agents , les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules au vu des statistiques d'absentéisme des 4 dernières années et qui seront fournies au CDG dans le cadre de cette consultation qui lui est confiée.

Durée du contrat : 4 ans ,à effet au 01/01/2022

régime du contrat : Capitalisation

OBJET/VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les taux d'imposition 2021 comme il suit :

Taxe foncière bâtie : 33,29 %

Taxe foncière non bâtie : 84,22 %

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

la présidente expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mr Yann MESNIER à la clôture de l'exercice.

la présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis vote en même temps que le compte administratif.

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2020 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Budget Commune.

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 386 277,44 |
| | Réalisé : | 178 274,98 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 386 277,44 |
| | Réalisé : | 113 352,77 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 482 841,25 |
| | Réalisé : | 163 740,57 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 482 841,25 |
| | Réalisé : | 475 336,93 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -64 922,21 |
| Fonctionnement : | 311 596,36 |
| Résultat global : | 246 674,15 |

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 Budget communale

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CHARRE Isabelle, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 2 avril 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 111 820,11 |
| - un excédent reporté de : | 199 776,25 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 311 596,36 |
| - un déficit d'investissement de : | 64 922,21 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| Soit un besoin de financement de : | 64 922,21 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|---|------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT | 311 596,36 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 64 922,21 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 246 674,15 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 64 922,21 |

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET Eau

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 745 806,82 |
| | Réalisé : | 28 521,74 |
| | Reste à réaliser : | 90 434,24 |
| Recettes | Prévu : | 745 806,82 |
| | Réalisé : | 212 092,11 |
| | Reste à réaliser : | 77 482,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 59 267,75 |
| | Réalisé : | 18 284,80 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 59 267,75 |
| | Réalisé : | 55 668,62 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | 183 570,37 |
| Fonctionnement : | 37 383,82 |
| Résultat global : | 220 954,19 |

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 Budget Eau

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mme CHARRE Isabelle, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 2 Avril 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 4 916,07 |
| - un excédent reporté de : | 32 467,75 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 37 383,82 |
| - un excédent d'investissement de : | 183 570,37 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 12 952,24 |
| Soit un excédent de financement de : | 170 618,13 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|--|------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT | 37 383,82 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 37 383,82 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT | 183 570,37 |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021*Budget commune*

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 386 381,29

Recettes : 386 381,29

Fonctionnement

Dépenses : 527 600,08

Recettes : 527 600,08

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 386 381,29 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 386 381,29 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 527 600,08 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 527 600,08 (dont 0.00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021*Budget eau*

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 672 452,95

Recettes : 685 405,19

Fonctionnement

Dépenses : 62 983,82

Recettes : 62 983,82

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 762 887,19 (dont 90 434.24 de RAR)

Recettes : 762 887,19 (dont 77 482.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 62 983,82 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 62 983,82 (dont 0.00 de RAR)

Ordre du jour étant épuisé ,la séance est levée à 22h30

le Maire

Gauchier Max

